

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SEANCE DU 9 JUILLET 2025

DELIBERATION N° 2025-17

**AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT
DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL POUR LA PERIODE
2025-2034**

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu l'article 52 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN après examen du dossier le 21 mars 2025 ;

Entendus les rapporteurs M. Valéry Malécot (rapporteur au Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN) accompagné du président du GT Bruno BORDENAVE

Saisine du CNPN

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvage » de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche a saisi le CNPN de la demande de renouvellement d'agrément du conservatoire botanique national de Bailleul (CBN-Bailleul). Le CNPN a nommé M. Valéry Malécot, membre de son Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) rapporteur de cette demande. Le présent avis synthétise les observations du rapporteur et les différentes contributions des membres du GT FFH-CBN.

Rapport du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN :

Documentation et rapports consultés :

- **Dossier de demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire Botanique National 2025-2034**
 - *Partie A : Demande formelle ;*
 - *Partie B : Bilan d'activité 2014-2024 ;*
 - *Partie C : Projet d'établissement,*
 - *Partie D : tableau de bord et indicateurs. (09/07/2024)*
- **Rapport de Valéry Malécot**, rapporteur du GT FFH-CBN du CNPN, sur la demande de renouvellement d'agrément du CBN-Bailleul au titre de Conservatoire Botanique National (13/03/2025).
- **Avis de la DREAL Hauts-de-France** : Courrier à la DGALN relative à la demande de renouvellement d'agrément du Conservatoire Botanique national de Bailleul du 14/03/2025.
- **Demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire Botanique National** : Audition de la présidente, du directeur général et du directeur-adjoint devant le GT FFH-CBN du CNPN (Diaporama du 21/03/2025)

Éléments de contexte et projet d'établissement

Le **Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBN-BL)** est une association à but non lucratif nommée « Centre Régional de Phytosociologie » (CRP), créée en 1987. Cette association est bénéficiaire de l'agrément en tant que *Conservatoire Botanique National* depuis 1991. Le territoire d'agrément correspond aux anciennes régions de Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Cet agrément a été renouvelé en 1998, en 2003, en 2008 et en 2015. L'échéance de ce dernier agrément était le 7 juillet 2020, mais sa validité a été prorogée par deux fois, d'abord jusqu'au 31 juillet 2023 (*arrêté du 31 décembre 2020*) puis jusqu'au 31 décembre 2024 (*arrêté du 25 juillet 2023*).

Le **Conservatoire Botanique National de Bailleul** se donne pour missions de :

- *Promouvoir les activités de recherche, formation et information, rencontres et échanges, publication, accueil, assistance et expertise scientifique dans le domaine de la phytosociologie sigmatiste, fondamentale et appliquée ;*
- *Acquérir et gérer des connaissances en floristique, phytosociologie, biologie et écologie des espèces végétales et des milieux naturels ;*
- *Mettre au point des techniques de conservation et des méthodologies d'étude ;*
- *Utiliser ces connaissances, techniques et méthodologies en évaluations patrimoniales, conseil et expertises de protection et de gestion pour la conservation des habitats et des espèces menacés et protégés ;*
- *Diffuser et transmettre ces connaissances et savoir-faire à ses partenaires scientifiques et techniques, administratifs et institutionnels ;*
- *Participer à l'éducation à l'environnement des citoyens ;*

- *Animer*, dans le cadre de l'*Observatoire de la biodiversité*, les réseaux de fournisseurs de données, collecter, gérer, mettre en cohérence et diffuser des indicateurs naturalistes d'état (thématiques flore, faune et fonge), de pression et de réponse.

Ces missions menées sur son territoire d'agrément des Hauts-de France (Nord-Pas-de Calais et Picardie) et de Haute-Normandie, correspondent à celles précisées dans le cahier des charges annexé à l'arrêté ministériel du 18 février 2022. Celui-ci complète l'article R416-1 du Code de l'environnement sur la ***Procédure relative à l'agrément en qualité de conservatoire botanique national***.

La présente demande de renouvellement est présentée par Madame Edith Varet, présidente du Centre régional de phytosociologie, agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul. L'agrément est demandé pour la période 2025-2034, pour l'ensemble de la région Hauts-de-France.

Celle-ci abrite une flore riche : 1500 espèces de plantes vasculaires *indigènes* sur 2360 recensées (dont 860 espèces *naturalisées et accidentelles*, les espèces seulement cultivées étant exclues), avec 132 espèces indigènes ayant *disparu* de la région concernée (pas d'observation après 1950), 200 espèces *menacées* (taxons présumés disparus, non revus récemment, taxons en danger critique, taxons en danger, taxons vulnérables), et 115 espèces *quasi menacées*. Pour la bryoflore, la région Hauts-de-France comprend 544 espèces *indigènes* et 4 *naturalisées*, dont 47 espèces indigènes ayant *disparu*, 19 espèces *non revues* récemment et 122 taxons *menacés*.

Cette diversité de flore s'exprime sur un territoire marqué par une prédominance de surfaces agricoles développées sur des dépôts de limons loessiques (57 % de surface en terres arables et 9% en prairies, soit 66% de surface agricole, contre une moyenne nationale métropolitaine de 48,7 %) et une très faible surface boisée (17,2 % contre une moyenne nationale métropolitaine de 25,8%). Le taux d'artificialisation des sols est estimé à 11,6% pour la région (contre une moyenne nationale métropolitaine de 9,1%). Cela s'accompagne d'une forte densité de réseau routier en particulier pour les départements du Nord et du Pas de Calais. La région des Hauts-de-France présente toutefois 3,9% de sa surface occupée par des milieux humides végétalisés et une frange littorale (de 0,4% de sa superficie) à fort intérêt écologique.

Du point de vue de son organisation, le Conservatoire Botanique National de Bailleul, comprend entre 45 et 49 équivalent temps plein (ETP), organisés en 6 pôles :

- Pôle connaissance avec une équipe Nord-Pas-de-Calais [12 agents], une équipe Picardie [9 agents] et 1 coordinateur connaissance phytosociologique ;
- Pôle informations scientifique [9 agents] et 1 coordinateur qualité des systèmes d'information ;
- Pôle formation, éducation et écocitoyenneté [6 agents] ;
- Pôle entretien du domaine (jardins et bâtiments) [4 agents] ;
- Pôle comptabilité, secrétariat et accueil [4 agents] ;
- Pôle direction [3 agents dont un ayant des missions dans le pôle connaissance].

Le CBN-BL a internalisé toutes les compétences nécessaires à la réalisation de ses missions, y compris les aspects techniques et d'entretien (bases de données, documentation, gestion, entretien des espaces extérieurs et jardins, entretien des bâtiments). Les postes occupés sont tous rattachés aux *règles de la convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation* (ECLA), et les compétences des agents élargissent sur 6 grands champs de compétences (expertise botanique et phytosociologique, expertise en systèmes d'information, expertise en éducation à la nature, jardiniers botanistes experts, entretien des locaux, encadrement général et suivi administratif et financier).

Mis à part la compétence Fonge, le CBN-BL rassemble l'ensemble des compétences nécessaires à la réalisation des missions d'un CBN. On notera en particulier les compétences en bryologie et en lichénologie, mais aussi les cas, uniques dans le réseau des CBN, de certification Qualiopi pour les activités de formation et la présence de ce qui doit être la plus grande bibliothèque française dédiée à la phytosociologie, la botanique et la mycologie, hors d'établissements publics. Dans le cas de la compétence fonge, un partenariat avec la Société Mycologique du Nord de la France existe et sera essentiel pour assurer cette partie de la mission du CBN lors du prochain agrément. Une réflexion doit toutefois être menée pour que toute observation mycologique faite dans le cadre d'autres activités de prospection, puisse être validée et intégrée dans les bases de données. Il importe aussi que certains agents montent en compétence sur cette thématique, comme cela a été le cas en lichénologie lors des précédentes périodes d'agrément.

Pour ses espaces de travail et ses locaux, le CBN-BL occupe sur la commune de Bailleul un domaine de 25 ha avec 8 bâtiments (propriétés communales, louées via un bail emphytéotique). Sur ce domaine, ont été installés un jardin conservatoire, un jardin de plantes sauvages et un jardin de plantes médicinales. Le reste du domaine est géré en pâturage et fauchage. Les bâtiments comprennent en particulier des espaces de bureau, des espaces de formation et une salle de conférences, un bâtiment dédié aux activités de conservation (banque de semences, chambres de culture, herbiers), un bâtiment dédié aux bibliothèques et archives. A Amiens, pour l'Antenne Picardie, le Conservatoire loue un espace de bureaux dans une zone d'activités sur la commune de Dury.

Pour mener à bien ses missions, le Conservatoire dispose d'une flotte de véhicules et d'installations matérielles (microscopes, loupes, ...) et techniques (chambres de cultures, congélateurs -80°C) considérées comme performantes. Toutefois les investissements prévus sur la prochaine période d'agrément se réduisent au maintien et au renouvellement des équipements scientifiques et du matériel informatique pour prévenir les pannes et autres défaillances. D'un point de vue strictement budgétaire ces installations sont supposées amorties sur 5 à 10 ans, mais d'un point de vue technique, il est probable que certains équipements seront à acquérir pendant le futur agrément (cas de serveurs de données géographiques ou de traits) et que des actions d'amélioration du bâti seront nécessaires (isolation thermique).

Le budget de fonctionnement dépasse de peu 3 millions d'euros par an, avec la Région Hauts de France comme premier financeur (près de 680 k€ par an) suivi par la DREAL (plus de 570 k€ par an). Les 10 autres principaux financeurs (5 départements – Aisne, Oise, Nord, Pas de Calais, Somme ; 2 agences de l'eau – Artois-Picardie, Seine-Normandie ; une agglomération – Cœur de Flandre ; et l'Office Français de la Biodiversité OFB), apportent chacun entre 40 et 120 k€. Ces recettes sont à comparer aux 2,5 millions d'Euros dédiés aux salaires et charges sociales (soit plus de 75% des charges), et aux 2,2 millions d'Euros estimés pour la mise en œuvre des missions socle (c'est-à-dire celles correspondant aux missions d'intérêt général qui sont pérennes et généralement incluses dans les conventions pluriannuelles d'objectifs [CPO]).

En complément à ces missions socle, plus de 650 k€ de projets sont financés après appel à projet. Dans le montage financier actuel, établi avec le comité des financeurs, environ 450 k€ des missions socle (et donc une partie des emplois pérennes) sont financés par des projets (via en particulier le Fonds Vert et le FEDER) alors que dans l'idéal ils devraient être pris en compte par les CPO. Dans le détail, le suivi des projets fait l'objet d'une comptabilité analytique et des tableaux détaillés permettent de suivre les temps prévus et consacrés à chaque projet pour chaque agent.

Un Conseil scientifique (CS) comprend 19 membres *intuitu personae* et un représentant du ministère en charge de l'environnement. Actuellement sous la présidence de Jean-Marc Vallet, ce CS s'est réuni annuellement pendant toute la période du précédent agrément. Il a été impliqué dans diverses réflexions et projets

stratégiques avec les agents. Ce CS rassemble des experts sur les missions d'inventaire et de conservation de la flore, de la fonge et des habitats, avec en particulier des compétences en phytosociologie, en mycologie, en bryologie et en lichénologie. Toutefois, ce CS pourrait inclure des compétences ou proposer des contacts sur les systèmes d'information géographique (SIG), la documentation ou sur la didactique disciplinaire. Ceci permettrait à toutes les composantes du CBN-Bailleul, de disposer de conseils techniques et méthodologiques qui dépassent la seule liste des besoins à destination des missions de connaissance et de conservation.

Analyse du dossier de demande de renouvellement d'agrément du CBN-Bailleul (CBN-BL) déposé au titre de la période 2025-2034 :

Le dossier présenté est conforme aux exigences de l'arrêté du 18 février 2022, tant sur le plan administratif que scientifique. Il démontre que le CBN-BL a parfaitement rempli toutes les missions d'un CBN sur l'ensemble de son territoire d'agrément. Ce territoire sera désormais circonscrit à la région Hauts-de-France. Le Conservatoire botanique mène ces missions en ayant internalisé l'ensemble des activités de gestion, d'entretien et les outils nécessaires à l'ensemble des missions de connaissance, de conservation, de gestion de données, d'appui aux politiques publiques.

Pendant le mandat à venir, le CBN-BL doit assurer les missions d'un CBN en tenant compte de besoins de financement conséquents, sujets à des choix politiques, tout en étant limité dans l'évolution de ses effectifs, à moins de passer dans une catégorie différente d'entreprise (qui passerait de « petite entreprise », avec moins de 50 salariés à « moyenne entreprise »). Un travail essentiel sera à poursuivre sur le financement des activités, en particulier celles qualifiées de « socle » et sur la gestion des compétences.

Une réflexion a été menée sur le statut juridique pendant l'agrément précédent : le statut d'Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) serait en mesure de garantir, entre autres, une certaine stabilité financière et serait particulièrement judicieux au regard des besoins et des variations de financement du socle d'activités.

Avis du GT FFH-CBN du CNPN - Répondant à la demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire Botanique National de Bailleul pour la région Hauts-de-France, présentée par l'association Centre Régional de Phytosociologie, pour la période 2024-2034, **le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN émet un avis très favorable le 21 mars 2025, à l'unanimité**, assorti des recommandations suivantes :

- D'acter l'évolution du nom du CBN, compte-tenu de l'évolution de son territoire d'agrément couvrant les Hauts-de-France, en lien avec les parties prenantes (Région, DREAL, collectivités) vers l'intitulé « *Conservatoire Botanique National des Hauts-de-France* » comme évoqué par la présidente du CBN en séance ;
- De mener à bien, dans les 2 ans à venir, l'ouverture de l'association CRP à d'autres collectivités du territoire (il y a 5 départements dans la région Hauts-de-France et seuls deux sont membres, auxquels peuvent s'ajouter 2 communautés urbaines, Arras et Dunkerque, une métropole européenne, Lille, 22 communautés d'agglomération et 74 communautés de communes). Une telle ouverture de l'association devrait par ailleurs participer à une consolidation des financements pérennes, au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) dédiées ;
- De proposer, à mi-parcours du futur agrément, des statuts en vue d'une éventuelle évolution vers un EPCE, modèle de référence promu pour les Conservatoires Botaniques nationaux ;
- D'établir un plan pluriannuel d'investissement, intégrant :
 - un diagnostic technique des bâtiments et équipements,

- un plan de rénovation énergétique et de sécurité,
- un renouvellement progressif des matériels scientifiques et numériques ;
- De développer ou poursuivre une connaissance mutuelle et des échanges directs avec les acteurs locaux ayant des activités en lien avec l'environnement (chambres d'agriculture, fédérations de chasse, gestionnaires d'infrastructures linéaires, centres régionaux de la propriété forestière, office national des forêts, gestionnaires d'installations classées au titre de l'environnement) ;
- De développer la compétence fonge, en envisageant un possible renforcement du partenariat existant avec la *Société Mycologique du Nord de la France* - déjà responsable de pôle pour le SINP régional - le cas échéant, sur des coopérations inter-CBN (par exemple avec le *Conservatoire Botanique de Normandie*), et surtout, avec un appui des partenaires financiers ;
- De s'assurer que l'ensemble des compétences des agents, y compris celles ne relevant pas d'aspects floristiques ou phytosociologiques (par exemple la gestion de base de données, l'éducation à l'environnement, ou la gestion documentaire), puissent être valorisées au travers une implications à des groupes thématiques, soit de la fédération ou du réseau des CBN, soit dans des instances spécialisées (suggestions proposées, non exhaustives : Groupe Graines de l'association des Jardins Botaniques de France et des pays francophones, réseau des herbiers de France, Réseau Partenarial des données sur les zones humides), soit au sein du conseil scientifique.

Le CNPN lors de sa réunion plénière du 9 juillet 2025, émet également **un avis favorable (21 votants dont 1 abstention)** à cette demande, en y ajoutant la recommandation complémentaire suivante :

- De veiller, lors de l'évolution statutaire des CBN en EPCE, à la pluralité des administrateurs, en intégrant un collège composé de naturalistes et d'associations de protection de la nature, ce qu'autorisent les articles L. 1431-4, I, 2° et 4° et R. 1431-4, 2° du Code général des collectivités territoriales. Les producteurs de données individuels et associatifs apportent en effet une contribution importante et désintéressée à la connaissance, la restauration et la protection de la flore, de la fonge et des habitats naturels. C'est pourquoi le CNPN recommande aussi aux CBN de conforter et, si nécessaire, d'amplifier leurs relations avec ceux-ci, de plusieurs manières : en intégrant leur expertise au sein de leurs Comités scientifiques, en développant les réseaux de correspondants et d'acteurs, et par le moyen de conventions, à l'image de celle récemment passée entre la Fédération des CBN, l'Association française de Lichénologie (AFL) et le MNHN.

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN



Bruno Bordenave

Le président du Conseil national de la protection de la nature



Loïc MARION